Paris, l'embryon mesure 4 pouces (10 centimètres) et pèse moins de 5 onces (75 grammes). A partir de cette époque, le sexe, qui était indifférent, se caractérise."

Dès lors, comment un fœtus peut-il être doué d'une âme à 40 jours sous prétexte qu'il est mâle ? Et pourquoi pas avant ? Si un embryon de 40 jours, c'est-à-dire une masse informe d'un pouce à peine, contenue dans un œuf moins gros que celui d'une poule, a droit à une âme, il serait aussi juste d'en accorder une au spermatozoïde fécondé.

Citons maintenant Mgr Bouvier :

" Un grand nombre de faits récents prouve que cette distinction entre les sexes n'a point de fondement, et que le fœtus est animé bien plus tôt qu'on ne le pensait communément. L'auteur de l'*Embryologie sacrée* (Cangiamilla, chanoine de Palerme, mort en 1763), dit en avoir vu un qui n'avait que 16 jours et qui donnait des marques très sensibles de vie ; il cite beaucoup d'exemples circonstanciés du même genre."

Or, les auteurs qui ont fait des traités sur l'embryogénie s'accordent à dire que le corps de l'embryon ne commence à être distinct que vers la troisième semaine, alors que l'œuf qui le renferme a la grosseur d'une cerise. Et ces auteurs ajoutent : " Dans les premières semaines, il est absolument impossible de distinguer l'embryon humain de celui des oiseaux, des reptiles ou des autres mammifères. Aussi, l'embryon d'un enfant à la quatrième semaine (28 jours par conséquent) et celui d'un chien ou d'une tortue du même âge, ou encore d'un poulet de quatre jours, se ressemblent à s'y méprendre."

Mais Mgr Bouvier ne s'embarrasse pas pour si peu. Ne pouvant assigner le moment précis où l'âme est unie au corps durant son séjour dans les flancs de la mère, il prétend " qu'on doit baptiser tout fœtus venant de la femme, si on ne découvre pas des marques certaines de mort." Puis il recommande aux confesseurs d'avertir les femmes nouvellement mariées de prendre, en cas de fausse couche, toutes les précautions voulues pour qu'un ou plusieurs fœtus, dans le cas d'être baptisés, ne soient pas jetés inconsidérément avec les matières vulgaires de la délivrance.

Au chapitre suivant, traitant de la manière dont on doit baptiser les avortons, Mgr Bouvier dit :

" On l'avorton est manifestement vivant, et dans ce cas on le baptise sans condition ; ou sa vie est douteuse, quoiqu'il ait bien clairement la forme humaine, et on se sert de la forme conditionnelle : *Si tu vivis ego te baptizo*, etc., ou si l'on doute de sa forme et de sa vie, alors on dit : *Si tu est homo et vivis*, etc."

Si le fœtus est enveloppé dans sa membrane, on doit le baptiser sur la membrane, de peur que l'air ne le tue, en disant : *Si tu es capax* ou *si tu est homo et capax*, etc. Puis on ouvre la membrane et on renouvelle le baptême, cette fois sous condition : *Si tu non es baptizatus*, etc.,